

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 34-288-1920 portant fixation du supplément colonial alloué aux personnel des administrateurs des colonies.

n° 34-288-1920

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 octobre 1920

Numéro JO
n° 288 du 31/10/1920

Date du numéro
31 octobre 1920

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 48 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 10 juillet 1920 portant réorganisation du personnel des administrateurs coloniaux promulgué dans la Colonie par arrêté n° 279 du 10 août 1920

Vu les arrêtés des 13 mars et 28 avril 1920 portant relèvement provisoire du supplément colonial pour le personnel entretenu par le budget local de la Côte Française des Somalis: Le Conseil d'Administration entendu ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Jusqu'à promulgation du règlement général sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial prévu à l'article 2 du décret sus-visé du 10 juillet 1920, le supplément colonial alloué au personnel des administrateurs continuera à être celui antérieurement fixé et calculé d'après les arrêtés locaux des 13 mars et 28 avril 1920, Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera,

E. Lippmann.